



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 16/2006-2011 concernant le budget 2009.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 4 de la Loi sur les communes.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente un total des charges de **fr. 408'575.--** un total des recettes de **fr 391'000.--** prévoyant ainsi un excédent de charges de **fr. 17'575.--**

L'examen des principaux postes de recettes et de dépenses du budget nous permet de préciser l'origine et l'utilisation prévues des fonds:

1. ADMINISTRATION	14%	1%
--------------------------	------------	-----------

Les traitements des autorités seront appliqués conformément à la grille établie en 2007.

Les divers autres postes de charge de l'administration restent stables. Les achats de mobilier et de matériel ont été revus à la baisse. Aucune acquisition importante n'est en effet prévue pour le prochain exercice.

Les frais de réception, revus à la hausse (fr. 5'000.-) pour le Giron de chant, retrouvent un niveau plus modéré (fr. 3'000.-).

Quant aux frais induits par la bourse, ils comprennent un volet « frais administratifs », le travail du boursier, et un volet informatique, soit l'indemnité versée à Lucens pour l'amortissement et la maintenance informatique. Ces frais sont conformes à la convention passée avec Lucens.

2. FINANCES	10%	77%
--------------------	------------	------------

Le montant des recettes fiscales dépend d'une part du taux d'impôt qui reste inchangé et d'autre part de la situation financière de nos contribuables. Cette dernière semble évoluer quelque peu. Il semble en effet, que le niveau des revenus imposés dans notre commune augmente légèrement.

Pour 2009 nous estimons l'impôt sur le revenu à fr. 190'000.- et l'impôt sur la fortune à fr. 15'000.- les autres ressources fiscales, ne devraient pas évoluer.

Au total, la Municipalité estime ses recettes fiscales à fr. 230'600.-.

Les éléments liés à la péréquation financière font l'objet d'une projection établie par l'administration (SeCRI). La participation à la péréquation directe représentera fr.

36'000.-. Le retour du fonds de péréquation se montera à fr. 70'000.-. La prise en charge des dépenses thématiques est annoncée à fr. 26'000.- Cette dernière projection est basé sur des montants d'entretien de réseau routier réalisés en 2007. Les dépenses réelles de 2008 étant faibles, la Municipalité limitera ses prévisions pour les thématiques, à fr. 10'000.-.

3. DOMAINES ET BATIMENTS 16% 5%

Aucune intervention particulière n'est prévue au profit du parc immobilier de la commune. La Municipalité souhaite tout de même installer quelques tables et chaises dans l'ancienne salle de classe, afin de la mettre à disposition de privés ou de société comme local de réunion.

A cet effet, la Municipalité a porté au budget un poste achat mobilier, de fr. 4'000.-.

Conformément au budget de la salle intercommunale, la participation de Chesalles aux frais de fonctionnement en 2009, se montera à fr. 37'000.-.

4. TRAVAUX 13% 6%

La Municipalité ne planifie aucun investissement significatif pour le prochain exercice.

Il s'agira tout de même d'assurer l'entretien courant des chemins, éclairage et cimetières.

Quant aux ordures, leur traitement tend à coûter de plus en plus cher. Une amélioration de l'offre en matière de tri devra être trouvée, afin d'infléchir cette tendance.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE 16% 1%

Le départ précipité des petites classes à Moudon n'aura finalement pas eu lieu. La participation à des charges d'enseignement a donc été revue à la baisse. Il représente le montant à verser à la commune de Brenles pour la mise à disposition de son infrastructure scolaire.

Les autres dépenses importantes, notamment l'enseignement secondaire et l'enseignement spécialisé reposent sur des projections émises par la commune de Moudon, respectivement l'administration cantonale.

6. POLICE 3% 1%

Au chapitre des tâches de police de la commune, figure le contrôle des habitants, l'inspection des denrées alimentaires et la défense incendie.

Le corps des sapeurs pompier génère plus de charges que ne couvre le subside cantonal. La volonté de la Municipalité de maintenir un corps actif avec des sapeurs aguerris s'est déjà avéré judicieux à plusieurs reprises. Pour l'instant il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures pour diminuer notre corps de sapeurs-pompier.

7. SECURITE SOCIALE 23% 0%

L'évolution financière de ce dicastère laisse la Municipalité perplexe. Nous assistons littéralement à une explosion des dépenses liées à la sécurité sociale. Cette situation

